

LES METIERS DE LA SECURITE

Après le BAC PRO METIERS DE LA SECURITE

POURSUITES D'ETUDES :

NIVEAUX SUPERIEURS

- BTS: Hygiène, propreté, environnement.
- DUT : Hygiène, sécurité, environnement.

OU VIE ACTIVE :

SECURITE PRIVEE

Le /titulaire de la spécialité «**Métiers de la sécurité** » peut travailler soit dans :

- une entreprise Privée de Sécurité
- un service Interne de Sécurité d'une entreprise.

Il peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que :

- agent de Sécurité, ou de Surveillance
- agent de Protection Physique des personnes
- agent de Sécurité dans l'événementiel
- agent de sécurité incendie (SSIAP1 ou SSIAP 2)

SECURITE PUBLIQUE

Après recrutement par concours ou sélection peut intégrer la Police Nationale ou La Gendarmerie Nationale ou La Police Municipale
Les activités qu'il / elle y exerce, relèvent :

- de la police administrative au sein de La Police Municipale
- de la police Administrative et Judiciaire au sein de la Police Nationale ou de La Gendarmerie Nationale.

Est fonctionnaire d'Etat ou Territorial ou Statut Militaire

Peut exercer des activités d'Adjoints de Sécurité de la Police Nationale ou de Gendarmes Adjoints Volontaires

Peut se présenter aux concours nationaux :

- de l'Administration Pénitentiaire,
- de l'Administration des Douanes

SECURITE CIVILE

- après Recrutement par Concours exercer le métier de S.P Professionnel et deviendra fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Après engagement, exercer le métier de S.P militaire :

B.S.P.P Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris

B.M.P.M Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

U.I.S.C Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile

Dans le cadre d'un engagement citoyen et parallèlement à son métier, il pourra exercer la qualité de S.P Volontaire (SPV) dans un SDIS

ORGANISATION DES MINI STAGES

- Accueil des collégiens de 3^{ème} du 30 janvier au 12 mai 2017.
- Sur 1 journée ou 2 journées avec possibilité de dormir à l'internat
- Priorité à l'observation de séquences d'enseignement professionnel
- Accueil personnalisé avec fiche de préparation et fiche de satisfaction
- Personne à contacter :
- David Sassé, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

PORTES OUVERTES

VENDREDI 17 MARS

16h00 à 19h00

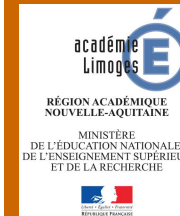
SAMEDI 18 MARS 2017

09H00-12H00

WWW.lproussillat.fr



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA SECURITE



La Valette
23320 SAINT-VAURY

Tél : 05.55.80.27.55
Fax : 05.55.80.23.80

Email : ce.0230027e@ac-limoges.fr

APRES UNE CLASSE DE 3^{ème}

Vous pouvez entrer en

**BAC PRO
METIERS DE LA SECURITE**

Périodes de Formation en Milieu Professionnel:

En seconde, 2 fois 3 semaines en sécurité privée



En première, 2 fois 4 semaines : découverte des métiers de la sécurité civile et publique



En terminale, 8 semaines dans la dominante choisie:

- **la Sécurité Publique et Sûreté**
(pour cette dominante, l'engagement dans la réserve sera demandé à l'entrée de la classe de terminale pour ceux qui souhaitent effectuer leur PFMP en brigade de gendarmerie)
- **la Sécurité Incendie**
(pour cette dominante, l'engagement Sapeur Pompier Volontaire sera demandé à l'entrée de la classe de terminale pour les élèves souhaitant réaliser leurs PFMP dans un S.D.I.S)

CONTENU DE LA FORMATION

HORAIRE HEBDOMADAIRE (indicatif)			
ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term.
Période de formation en lycée :			
Enseignement Professionnel	13 h	14 h	14 h
Prévention santé Environnement	1 h	1 h	1 h
Enseignement General Lié à la Spécialité (EGLS)	2 h	2 h	1 h 30
Français Histoire Géographie	4 h 30	4 h 30	4 h 30
Mathématiques	2 h 30	2 h	2 h
Éducation artistique - Arts appliqués	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h	3 h	3 h
LVI Anglais et LVII Espagnol	4 h	4 h	4 h
Accompagnement personnalisé	1 h	1 h	1 h
Etude surveillée	2 h	2 h	2 h
Périodes de Formation en Milieu Professionnel : (1)	6 sem.	8 sem.	8 sem.

Les PFMP ont pour objectifs :

- l'acquisition de « savoir faire »
- une meilleure connaissance du monde du travail
- une facilité d'insertion professionnelle



La formation prend en compte les compétences requises pour la délivrance du :

- PSE1, PSE2 (Premiers Secours en Équipe)
- SSIAP1, SSIAP2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

EPREUVES DE L'EXAMEN

REGLEMENT



EPREUVES	COEF	FORME
Domaine professionnel :		
E1 Epreuve scientifique et technique		
E11 Economie droit	1	CCF (2)
E12 Mathématiques	1	CCF
E2 Etude de situations professionnelles	4	Ecrit 3h
E3 Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		CCF
E31 Activités en milieu professionnel	3	CCF
E32 activités professionnelles dans la dominante	5	CCF
E33 Prévention santé environnement	1	CCF
Domaines généraux :		
E4 Epreuve de Langue vivante		
E41 Anglais	2	CCF
E42 Espagnol	2	CCF
E5 Français et Histoire Géographie et éducation civique		
E51 Français	2.5	Ecrit 2h30
E52 Histoire géographie Ed civique	2.5	Ecrit 2h
E6 Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF
E7 Education physique et sportive	1	CCF
Epreuve facultative de langue vivante 2		Oral